

COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE



*Le Mali : les causes de l'émigration*

**Mémoire de géopolitique du  
commandant Vidas SARAUKAS  
dans le cadre du séminaire : « géopolitique de l'Afrique noire ».**

**Sous la direction de monsieur Bernard LUGAN,  
professeur à l'université de Lyon III.**

**Mars 2007**

## FICHE DOCUMENTAIRE

1. Le Mali : les causes de l'émigration.
2. 2007\_memoire\_geop\_géopolitique du Mali\_Sarakauskas
3. Commandant Vidas SARAUKAS, armée de Terre, Lituanie
4. 12 mars 2007
5. Division A – groupe A5
6. Mémoire de géopolitique.
7. Le Mali, de par son histoire et sa culture, est caractérisé par la grande mobilité de sa population, le brassage et l'intégration de cette population. Ceci est l'héritage d'un passé culturel caractérisé par la présence de grands empires et royaumes comme l'empire du Ghana, l'empire du Mali, l'empire Songhoy, le royaume bambara de Ségou, le royaume peulh du Macina, etc. Dans le contexte socio-économique du Mali, la migration apparaît comme une stratégie de lutte contre la pauvreté si l'on s'en réfère aux caractéristiques des zones de départ et des zones d'arrivée.
8. Le Mali, la migration

## SOMMAIRE

*Le Mali : les causes de l'émigration.*

### PREMIERE PARTIE : L'INTRODUCTION

L'idée générale du sujet

Les généralités

### DEUXIEME PARTIE : L'EMIGRATION

Pourquoi l'émigration ?

### TROISIEME PARTIE : COMMENT ARRETER L'EMIGRATION ?

Le programme développement local et migration au Mali

La politique Européenne d'immigration

Les consultations Mali – Union européenne sur la migration

L'aide financière pour le Mali

La corruption en Mali

### CONCLUSION

## **PREMIERE PARTIE : L'INTRODUCTION**

### **I. L'idée générale du sujet**

Le Mali, de par son histoire et sa culture, est caractérisé par la grande mobilité de sa population, le brassage et l'intégration de cette population. Ceci est l'héritage d'un passé culturel caractérisé par la présence de grands empires et royaumes comme l'empire du Ghana, l'empire du Mali, l'empire Songhoy, le royaume bambara de Ségou, le royaume peulh du Macina, etc. Dans le contexte socio-économique du Mali, la migration apparaît comme une stratégie de lutte contre la pauvreté si l'on s'en réfère aux caractéristiques des zones de départ et des zones d'arrivée.

« Certains d'entre nous partent pour acquérir de nouvelles compétences, d'autres quittent le Mali par goût de l'aventure, ou pour faire fortune. Avant même que Christophe Colomb ne découvre l'Amérique, un jeune roi du Manding, Aboubakri II, avait quitté le Mali et était parti à la découverte du monde. Il n'est jamais revenu »<sup>1</sup>.

### **II. Les généralités**

#### **a. La géographie du Mali**

##### **i. La situation géographique**

Le Mali est situé en Afrique de l'ouest, entre les 10èmes et 20èmes degrés de latitude nord, au carrefour des routes du méridien du désert à la forêt et du grand axe fluvial ouest-est (l'annexe 1).

Capitale : La capitale Bamako, compte environ 1.000.000 d'habitants.

---

<sup>1</sup> Amadou Keita, MALI : Une population de grands voyageurs face aux nouvelles réalités de l'immigration, <http://www.irinnews.org/>

Le pays couvre une superficie de 1.241.300 km<sup>2</sup> sans accès à la mer. Il est le plus grand pays de l'Afrique de l'ouest. Il est frontalier avec sept pays : l'Algérie au nord ; la Côte d'Ivoire et la

Le Mali est subdivisé en 8 régions administratives et un District. Le Pays de l'intérieur est assez vallonné. (l'annexe 2).

Guinée au sud ; le Burkina au sud-est ; la Mauritanie et le Sénégal à l'ouest ; le Niger à l'est.

Le plateau manding au sud-ouest (400 à 800 m) se termine à l'ouest par les falaises du Tambaoura et les étendues de plaines de la Falémé et du Diourou se prolongeant à son tour par le Kaarta.

A l'est, les falaises de Bandiagara, terminaison des escarpements et entailles incisées, le plateau dogon se jonche depuis les basses terres du Macina jusqu'au mont Hombori où se dressent des buttes de 1155 m qui dominent la plaine du Gourma.

Au nord et au nord-ouest de grands ergs couvrent les plateaux et les plaines de la boucle du Niger. A l'extrême nord du pays, les plateaux se succèdent, jonchés par les cailloux : ce sont les ergs. Un manteau de sable succède aux plaines : l'Adrar des Iforas au sein duquel les dunes se succèdent (massif cristallin du Hoggar). Les plaines et les plateaux se partagent le reste du pays du Gourma et de l'Azaouad.

Au sud la zone soudanienne est recouverte par une mosaïque de savanes, de forêts claires et de galeries forestières.

Le Mali est arrosé par deux grands fleuves qui prennent leur source dans le Fouta-Djalou en Guinée.

Le fleuve Sénégal, entravé dans sa course par les chutes de Gouina et du Félou, reçoit la Falémé à sa rive droite.

Le fleuve Niger (4700 km, dont 1700 au Mali.) offre plusieurs opportunités d'excursion, comme l'étendue d'eau de Sélingué. Le Niger est navigable sur 1308 km et se divise en plusieurs bras : le Delta intérieur dans le Macina est inondé de septembre à décembre. La plaine de 20.000 km<sup>2</sup> à la décrue devient une immense prairie parsemée de lacs : lac Débo, lac Galado. Le lac Faguibine, à 150 km de Tombouctou, s'étend sur 650 km<sup>2</sup> et est très poissonneux.

Le climat malien se caractérise par trois saisons :

Une saison sèche de mars à juin. Une saison des pluies ou hivernage de juin à septembre. Une intersaison ou saison froide d'octobre à février avec un vent saharien desséchant, l'Harmattan.

La température varie entre 24°C en janvier et 35°C en mai. Dans le delta du Niger le climat est adouci par l'inondation des terres sur 300 km de long et 100 km de large.

## ii. La population

Le Mali compte environ 12 Millions d'habitants (dont 0-14 ans : 47 %, 15-64 ans : 49,8 %, +65 ans : 3 %), avec une densité moyenne de 7,4 habitants au kilomètre carré.

Espérance de vie des hommes : 46 ans, espérance de vie des femmes : 49 ans.

Taux de natalité : 48,37 %, taux de mortalité : 18,32 %, taux de mortalité infantile : 119,63 %.

Taux de fécondité : 6,73 enfants /femme.

Les différents groupes ethniques sont :

- le groupe Manding : Bambara, Malinké, Dioula ;
- le groupe Voltaïque : Mossi, Bobo, Minianka, Sénoufo ;
- le groupe Soudanien : Sarakolé, Songhoï, Dogon, Bozo ;
- les Nomades : Peulh, Touareg, Maures.

Il existe d'autres ethnies comme les Toucouleur, les Wolof, les Khassonké, ou les Ouassoulouké. La variété des ethnies reflète une diversité de langues, de dialectes et de cultures.

Le Babara est la langue la plus parlée. Le Français est la langue officielle au Mali.

Taux de scolarité brut : 55%

Personnes de 15 ans et plus sachant lire et écrire : 38 %. C'est le chiffre officiel, mais cette estimation est probablement deux fois trop élevée.

## b. L'histoire du Mali

### i. Le pays a été le berceau d'une brillante civilisation et a connu de puissants empires

L'Empire du Ghana (ou Ouagadou) : ses origines remontent au IV<sup>ème</sup> siècle. Le Ouagadou avait pour chef le Tounka (Roi de l'or) assisté d'un conseil de hauts dignitaires et d'administrateurs qui contrôlaient les Etats vassaux et les conditions du commerce (l'annexe 3).

L'Empire du Mali (ou le Mandé) succéda à l'empire du Ghana. Il fut fondé au XI<sup>ème</sup> siècle. Il s'étendait de l'Atlantique à la boucle du Niger. Constitué par les Mandingues (groupe ethnique comprenant : les Malinké, les Bambara, les Dioula), les rois qui étaient des chasseurs s'appelaient Mansa. Le héros légendaire fut Soundiata Kéita qui sauva le Mandé de l'emprise du Roi sorcier Soumangouroun Kanté, protégé par 63 totems qui le rendaient invincible.

Soundiata détrôna Soumangourou et unifia le Mandé et régna encore pendant 20 ans. Son empire était organisé en 30 clans (4 clans de guerriers, 5 de marabouts, 5 d'artisans et 16 d'hommes libres). L'empire, en plus de l'exploitation de l'or était favorable à la culture du coton et de l'arachide. Soundiata disparu en 1255 laissant son empire plus vaste que celui du Ghana.

Mansa Moussa, (1312-1337) est connu pour son fameux pèlerinage à la Mecque. Les caravanes de cuivre, de sel, d'or et d'étoffes renflouaient l'économie de l'empire.

Les échanges économiques donnèrent lieu à des contacts culturels, créant ainsi une civilisation négro-arabo-berbère dont Tombouctou, Gao et Djenné furent les centres. L'armée de Mansa Moussa était forte de 100.000 hommes. Mais bientôt une autre puissance, l'empire songhoï, prit sa place.

L'Empire Songhoï : son fondateur fut Soni Aliber (Ali le Grand) qui éclipse l'empire du Mali. Il libéra les Songhaï, et régna pendant 27 ans. Malheureusement après l'essor de Gao, Tombouctou et Djenné plaques tournantes du commerce de l'or, l'expédition marocaine du Pacha Djouder vainquit les Songhoï dans la bataille de Tondibi.

## ii. Les faits historiques

A partir des XVIIème et XVIIIème siècles, les grands empires se divisent en donnant naissance aux royaumes Bambara de Ségou et du Kaarta, aux empires Peul du Macina (avec Hamdalaye sa Capitale), Dioula du Ouassoulou de Samori Touré ; Toucouleur d'El Hadj Oumar.

Ces deux derniers tentèrent de réunifier les royaumes en vain. Ils se heurtèrent aux forces de pénétration coloniale qui s'implantèrent dans le pays à partir de 1850. Haut Sénégal Niger, puis Soudan Français, le Mali resta colonie française jusqu'en 1956.

En 1959 la Grande Fédération du Mali est née avec le Sénégal et le Soudan ; mais elle se dissout en 1960.

Le 22 septembre 1960 la République Soudanaise rompt tous ses liens avec la France et proclame son indépendance sous l'appellation de République du Mali, présidée par Modibo Kéita.

Un coup d'Etat, exécuté par un Comité Militaire de Libération Nationale(CMLN) le 19 novembre 1968, renverse le président Modibo Keita. Le lieutenant Moussa Traoré prend le pouvoir. Il instaure le monopartisme.

Le 26 Mars 1991 une révolte populaire couronnée par un coup d'Etat destitue Moussa Traore et un Gouvernement de Transition est instauré avec comme Président Amadou Toumani Touré.

En août 1991 une Conférence Nationale est organisée. Elle constitue le point de départ d'un Mali nouveau, démocratique.

Le 5 juin 1992, la Transition prend fin, à l'issue des élections présidentielles et législatives générales.

Le 8 juin 1992, investiture du Président Alpha Oumar Konaré, premier Président de la 3ème République, pour un mandat de 5 ans.

En 1997, le Président Konaré est réélu pour un second mandat.

Le 8 juin 2002, investiture du Président Amadou Toumani Touré "ATT" pour 5 ans.

### c. L'économie du Mali

Depuis 1992, le Mali a mis en œuvre différents programmes de réformes qui ont permis d'enregistrer des progrès significatifs dans la libéralisation de l'économie, la réduction des déséquilibres macro-économiques et le rétablissement des conditions d'une croissance durable et soutenue de l'économie.

#### i. Les principaux indicateurs

Monnaie locale : Franc CFA.

Principaux produits d'exportation : coton, or, bétail.

Principaux produits d'importation : Machines, produits pétroliers, matériaux de construction, alimentation.

Marché : UEMOA (60 millions de consommateurs).

PIB/Habitant : 180 420 F CFA.

Taux de croissance du PIB : 5%.

#### ii. Les principaux secteurs de l'économie

##### 1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

L'agriculture occupe plus de 75 % de la population active et contribue pour 44 % au PNB. Le coton constitue la première culture d'exportation. L'économie malienne reste dominée par le secteur agropastoral qui contribue à la formation du PIB à hauteur de 45%, emploie près de 80% de la population active et participe pour près de 15% à la valeur des exportations.

Les productions vivrières sont essentiellement de type pluvial. Mais d'importantes réalisations en matière d'irrigation ont profité à la riziculture.

Les principales cultures vivrières sont : le mil, le sorgho, le maïs, le riz, le blé, le niébé, le fonio, les tubercules (igname, pomme de terre, manioc) et pois sucré.

Le coton constitue la principale culture industrielle. Sa production a franchi le seuil de 500.000 tonnes durant la campagne 1998/99. Le Mali occupe la place de premier producteur africain au sud du Sahara et de second sur tout le continent après l'Égypte.

Les autres cultures industrielles sont : l'arachide, le tabac, la canne à sucre.

Les fruits et les légumes sont en expansion. Les principaux produits exportés sont les mangues, les haricots verts et les pastèques auxquels s'ajoutent des produits de cueillette comme le karité, la gomme arabique etc.

Le cheptel malien, avec près de 13,8 millions de petits ruminants et 5,8 millions de bovins, est le plus important de l'Afrique de l'Ouest.

La pêche, qui garde encore un caractère informel, constitue un secteur important de l'économie malienne. En année hydrologique normale, la production halieutique oscille autour de 100.000 tonnes.

## 2 L'industrie et services

L'industrie extractive concerne le phosphate le marbre, le kaolin et l'or qui, avec une production de 26,427 tonnes en 2000, est devenu le premier produit d'exportation du

pays. Actuellement, le Mali vient au troisième rang africain après l'Afrique du Sud et le Ghana.

Les principales branches de l'industrie manufacturière sont les industries agroalimentaires (42%) et textiles (40%), viennent ensuite le BTP, l'électricité et l'eau, les matériaux de construction, le bois, le papier, les industries mécaniques et électriques.

La démocratisation du pays, la libéralisation économique constituent aujourd'hui un environnement propice au développement du secteur bancaire et de celui des assurances.

## **DEUXIEME PARTIE : L'EMIGRATION**

### **I. Pourquoi l'émigration ?**

#### **a. L'influence de pauvreté**

##### **i. Les mesures et profil de pauvreté**

Les mesures de pauvreté des conditions de vie ont été faites sur la base d'un indice de pauvreté  $I_s$  calculé pour chaque localité en admettant que la pauvreté peut être appréciée à travers l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.) aux communautés. Le tableau 1 (l'annexe 4) présente l'incidence et la profondeur de la pauvreté par région, déterminées sur la base de cet indice.

La pauvreté touche aujourd'hui près de deux tiers (63,8 %) de la population totale. Près d'un tiers de cette population vit dans l'extrême pauvreté. La profondeur de la pauvreté qui mesure ici les efforts d'investissement à faire pour que les localités pauvres obtiennent un  $I_s$  égal au seuil de pauvreté est évaluée à 42,3%.

L'ampleur de la pauvreté varie selon le milieu de résidence (urbain, rural), le secteur d'activité (primaire, secondaire et tertiaire), l'âge et le sexe. En effet, 88 % de la population pauvre est implantée en milieu rural et la pauvreté touche beaucoup plus les femmes que les hommes. L'incidence de la pauvreté est de 75,9 % en milieu rural contre 30,1 % en milieu urbain. Par ailleurs, il faut deux fois plus d'efforts d'investissement dans les secteurs sociaux en milieu rural (45,8 % de profondeur) pour amener les localités pauvres au seuil de pauvreté qu'en milieu urbain où la profondeur de la pauvreté s'établit à 22,3 %. Les pauvres travaillent en grande majorité dans le secteur primaire. Près de 90 % des emplois des pauvres relèvent de ce secteur. Enfin, la pauvreté des localités ne s'explique pas toujours par l'inexistence des infrastructures socioéconomiques essentielles dans un environnement immédiat. En effet, un nombre non négligeable d'infrastructures socioéconomiques existent mais ne sont pas fonctionnelles.

#### ii. L'analyse spatiale

L'analyse spatiale de la pauvreté est faite sur la base de l'indice de pauvreté défini ci-dessus et complétée par les informations disponibles relatives à l'éducation et à la santé ainsi que par les constats faits lors des consultations régionales dans le cadre de l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

L'incidence et la profondeur de la pauvreté varient selon les régions. En ce qui concerne l'incidence de la pauvreté, le district de Bamako (28,6 %) enregistre l'incidence la plus faible tandis que l'incidence la plus élevée est enregistrée dans la région de Kidal (92,8 %). S'agissant de la profondeur de la pauvreté, on note que la région de Mopti avec 53,1% a la profondeur la plus élevée tandis que le district de Bamako enregistre la profondeur la plus faible (14,8%).

#### iii. Le contexte de la migration

Dans le contexte socio-économique du Mali, la migration apparaît comme une stratégie de lutte contre la pauvreté si l'on s'en réfère aux caractéristiques géo-économiques et socio-culturelles suivantes:

- inégale répartition spatiale de la population: près des deux tiers de la population totale (estimée à près de 11 millions d'habitants) vivent sur environ un quart de la superficie totale du pays (superficie totale estimée à près de 1.241.000 k2). Ceci se traduit par :

- une forte pression démographique sur les terres et particulièrement les terres agricoles;

- des conflits fonciers fréquents;

- un chômage grandissant dans les centres urbains particulièrement dans la capitale avec une macrocéphalée exacerbée (la population de Bamako représente 10 % de la population totale);

- une promiscuité de plus en plus criarde avec comme corollaire une augmentation de la morbidité et de la mortalité de certaines maladies.

Persistance de calamités naturelles, spécificités socioculturelles, enclavement et difficultés d'accès aux services de base, absence d'opportunités économiques, faiblesse des mécanismes de protection sociale, insuffisance de la croissance et instabilité de la croissance liée au contexte économique international (cours des principaux produits de base).

Analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé, habitat insalubre, participation réduite à la vie économique et sociale. Les trois facteurs de risque les plus cités par les populations elles-mêmes portent sur l'alimentation, la maladie et l'absence de travail.

#### iv. L'analyse spatiale de la migration interne et de pauvreté

Pour mieux comprendre les émigrations et les immigrations dans chaque région, il semble nécessaire de prendre en compte les principales contraintes au niveau des ressources, contraintes liées aux compétences, à la région (surtout au cercle) de naissance, contraintes liées à la culture et les potentialités perçues par les populations et la proportion de pauvres ou incidence de pauvreté (%) de la région (CSLP 2002, 12-15). Bien que le CSLP et le RGPH n'aient pas les mêmes objectifs, on peut faire une tentative de rapprochement entre les contraintes, les potentialités et les flux migratoires interrégionaux.

La région de Kayes a une incidence de pauvreté très proche de la moyenne nationale avec une proportion de 62,4% de sa population. Les principales contraintes de la région sont, l'enclavement intérieur et extérieur, l'insuffisance alimentaire, les problèmes d'eau potable, le faible taux de couverture sanitaire, le manque de bras valides, etc. Les atouts que sont les mines, le barrage de Manantali et les terres irrigables (CSLP 2002) sont sous-exploités. Tout cet ensemble expliquerait la forte émigration en destination de Bamako qui bénéficie de grandes potentialités économiques (le commerce surtout pour les Soninké) et d'infrastructures (sanitaires, scolaires).

L'émigration provoque un manque de bras valides faisant ainsi des ménages pauvres en main-d'oeuvre. Il semble qu'on ne soit pas arrivé à cette pauvreté structurelle dans toutes les régions du Mali. Mais dans la région de Kayes, elle semble une autre forme de pauvreté qui provient d'une main-d'oeuvre incapable entreprendre des travaux agricoles nécessaires au bien-être et à la suivie du ménage. Dans la région de Kayes des études (GUBERT F., 1999) ont révélé qu'une baisse de la production céréalière est constatée dans les familles avec émigrés : 337 kg/tête contre 436 kg/tête pour les familles sans émigrés. Le départ des hommes valides entraîne à la fois un manque de disponibilité de main-d'oeuvre et une réduction de la production des céréales traditionnelles. La migration devient un facteur d'insécurité alimentaire et non une chance d'améliorer les conditions de vie des populations restées sur place. La mentalité d'assistés soutenue par les émigrants semble paraître aussi une des causes de la pauvreté dans la région de Kayes.

La région de Koulikoro, avec une incidence de 59,5%, enregistre la proportion de pauvres la plus faible après Bamako. Les contraintes sont essentiellement l'insuffisance d'aménagements hydroagricoles, la difficulté d'accès au crédit, l'ensablement du fleuve Niger, le problème d'emploi, etc. Le potentiel hydroagricole, l'existence de quelques usines et les structures d'encadrement (CMDT, OHVN, OPIB), etc. sont les atouts de la région. On peut émettre l'hypothèse que sa population émigre à Bamako pour les activités commerciales et l'accès au crédit (surtout pour les populations soninké du cercle de Banamba). Les ménages pauvres en terres migrent vers les régions de Ségou et de Sikasso à la recherche de terres exploitables. La région peu attractive, elle reçoit cependant ses voisins bambara de Ségou et certes migrants soninké en retour.

La région de Sikasso a une proportion de pauvres (65,8%) légèrement supérieure à la moyenne nationale. Près de 30% de la population est touchée par le sous-emploi. Les contraintes principales de la région sont : la mauvaise organisation des producteurs et la détérioration des termes de l'échange. Les atouts de la région sont la production de fruits et légumes, la situation géographique (région frontière avec la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso), la présence du système bancaire et financier décentralisé, des terres fertiles, des conditions climatiques favorables, etc.

Zone cotonnière attractive, la région a un solde migratoire positif. Ce qui veut dire que l'immigration y est plus forte que l'émigration. Malgré ce solde positif, Bamako reste la principale destination des émigrés ressortissants des cercles de Sikasso, Bougouni et de Yanfolila comme les maraîchers, les commerçants ou les vendeurs de fruits et de tubercules.

Des études (ZALLE, 1998 ; SANOGO, 2002) ont révélé que 50% des maraîchers du District de Bamako sont originaires de la région de Sikasso. Maraîchers senoufo pour la plupart avant leur arrivée à Bamako, ils pratiquent cette activité péri-urbaine bien rémunérée dont les produits sont beaucoup consommés par les populations du District de Bamako (ZALLE, 19978). Elle permet de lutter contre la pauvreté

alimentaire dans le District. La région de Ségou est la seconde destination des populations frontalières nord des cercles de Koutiala et de Yorosso. Malgré l'accès facile au marché commercial et au crédit agricole, la détérioration des termes de l'échange (la baisse du prix du coton), la mauvaise organisation des producteurs, en un mot, le sous-emploi, qui touche 30% des populations occupées et les faibles revenus après la campagne cotonnière poussent les jeunes de ces deux cercles à la migration saisonnière de main-d'oeuvre dans les aménagements rizicoles de l'Office du Niger, où ils ont plus de chance d'avoir un travail salarié dans les champs de riz, la permettant de gagner un surplus d'argent avant la prochaine saison des pluies.

En revanche, les immigrés en provenance de la région de Ségou sont essentiellement des localités arides des cercles de San et de Tominian et qui font frontière avec la région de Sikasso. Fuyant la pauvreté de potentialité, les ménages pauvres en terres qui arrivent cherchent à s'installer sur les terres cultivables dans les cercles de Koutiala, Yorosso et Sikasso. Les jeunes Bwa viennent aussi pour les travaux saisonniers de la culture de pomme de terre à Sikasso. Certains sont employés par les producteurs de coton pour une saison de pluie. Cette forme de migration est une stratégie pour soulager leur pauvreté de revenu et pour pouvoir aussi se procurer des matériels agricoles (charrues, charrettes, etc.).

Les immigrés venant de la région de Mopti sont en général les populations du pays dogon à la recherche de terres dans les cercles de Sikasso, Koutiala et Yanfolila. Ce sont des migrations agricoles de familles entières de Dogon de Bandiagara pauvres en terres. « Le pays Dogon a fourni l'essentiel de la main- d'oeuvre saisonnière pour la mise en valeur du périmètre irrigué de Kléla. En 1985 plus de 280 familles en provenance de divers cercles des régions de Mopti. Les zones des barrages de Sélingué (cercle de Yanfolila) abritent des communautés dogon et Bozo de Mopti (Ibrahima CISSE, 1993).

Les migrations familiales des Dogon de Bandiagara en direction de la région de Sikasso ont entraîné pour la zone de départ un manque de bras valides, un vieillissement démographique, une pauvreté structurelle certainement moins grave

que celle de la région de Kayes. Elles ont aussi ont entraîné des menaces de désertification au Sud : surexploitation agricole, surpâturage et déforestation ; une accentuation des inégalités sociales : paysans riches, petits paysans produisant des céréales pour l'autoconsommation et les immigrants ruraux, en insécurité foncière.

La région de Ségou présente une incidence de pauvreté de 68,2% de sa population. La région reste butée aux difficultés d'accès au crédit bancaire et à la terre, à l'inorganisation des producteurs, etc. Les potentialités de la région sont énormes : ressources en eau et en terres, aménagements hydroagricoles, unités industrielles, etc. Malgré ses énormes potentialités, la région a un solde migratoire négatif.

Dans la région de Ségou, certains auteurs (Véronique HERTRICH 1999) ont montré que la pratique migratoire relève principalement de deux types de déplacements en pays bwa des cercles de San et de Tominian : «la migration chez les Peul» et «la migration de travail». La migration chez les Peul est une stratégie de lutte contre la pauvreté de potentialité. Les jeunes hommes effectuent des séjours de gardiennages chez les bergers peuls pour se procurer des têtes de bétail. Ces migrations permettent aux familles d'accéder à des bœufs de labour sans échange monétaire, la rétribution étant d'une tête pour six mois de gardiennage. Les migrations chez les Peul ont commencé à se développer au milieu des années 1970 avec la diffusion de la charrue. Cette forme de migration se poursuit encore en pays bwa. Les migrations de travail visent en revanche, la recherche du numéraire et se réalise en généralement hors de la région, vers les centres urbains ou les régions favorables aux travaux saisonniers. C'est ce qui pourrait expliquer la migration des jeunes bwa, par exemple comme signalé dans l'immigration des populations de la région de Ségou à Sikasso comme signalée plus haut. Les migrations féminines de travail sont également développées. Les jeunes filles des cercles de San et de Ségou vont proposer leurs services en tant que domestiques auprès de familles citadines à Bamako (ISH, 1991). Les jeunes hommes sont le plus souvent employés comme gardiens ou domestiques dans les familles.

La région de Mopti a l'incidence de pauvreté la plus élevée (76,2%) qui touche plus des trois quarts de sa population. Cependant, la région dispose de grandes potentialités en bétail, en eau, ONG et partenaires au développement local, etc. Les problèmes de la région sont essentiellement le conflit foncier entre éleveur peul et agriculteurs dogon, l'insuffisance en équipements agricoles, la mauvaise organisation des filières pêche et élevage, etc. Ces contraintes essentielles expliqueraient le solde migratoire fortement négatif la région considérée très répulsive.

Comme soulignée dans le cas de l'immigration à Sikasso et à Ségou, la pauvreté de potentialité (difficultés d'accès à la terre, aux pâturages) sont les motifs essentiels du départ des agriculteurs dogon vers la région de Ségou dans l'Office du Niger pour la culture du riz et le maraîchage (culture de l'oignon) et dans la région de Sikasso (pour la culture des céréales) où l'accès à la terre leur semble plus facile. Le manque de pâturages et de l'eau pour les animaux est aussi une des raisons des migrations peul dans le nord et le sud de la région de Sikasso faisant frontière avec la Côte-d'Ivoire et le Burkina Faso. Donc on peut argumenter que c'est très souvent le manque de terre qui incite les paysans dogon à migrer hors des zones rurales pauvres. Les zones de destination sont alors les régions où il existe des terres cultivables et disponibles comme Sikasso et Ségou. On peut qualifier les migrations dogon de migrations agricoles aussi bien dans la région de Sikasso (CISSE I. 1993) que de Ségou. A cela on peut ajouter la faiblesse de la productivité agricole et des revenus qui pousse les populations à émigrer vers le Sud du pays.

Néanmoins, la région reçoit des migrants venant surtout de la région de Ségou. Ces migrants sont pour la plupart des pêcheurs bozo du Macina. Une autre catégorie de pêcheurs étrangers présents est les Sorko de la région de Tombouctou. A ceux-ci s'ajoutent les commerçants, artisans et éleveurs provenant également de la région de Tombouctou plus répulsive que la région de Mopti.

La région de Tombouctou présente un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. La pauvreté dans la région touche 77% de la population. Cette situation de pauvreté s'explique essentiellement par les contraintes naturelles et les problèmes

sociaux, les problèmes fonciers et la pénurie alimentaire, etc. Par conséquent, elles sont les causes principales de l'émigration des populations vers les régions de Mopti et de Gao. Zone très répulsive disposant de peu d'atouts, elle reçoit quelques immigrés provenant des régions limitrophes Mopti et Gao.

La région de Gao a un taux de pauvreté de 78,7% peu différente de celui de Tombouctou. Les principales causes de la pauvreté sont les contraintes naturelles, les aspects sociaux, l'enclavement, les difficultés d'accès au crédit, la mauvaise gestion des ressources naturelles, etc. C'est cet ensemble de contraintes qui pourrait expliquer le caractère répulsif de la région et les départs massifs vers le District de Bamako et les capitales régionales Mopti et Ségou pour exercer certaines activités comme le commerce.

Comme tous les ruraux maliens résidant dans les centres urbains, les populations de cette région, les Sonraï en particulier constituent la principale source de revenus de leurs parents demeurant au village. L'ODHD/LCDM (1999) a souligné que ce cas était surtout élevé dans la région de Gao (22,11%) par le système de la création de « koroboro-bitigui » (boutiques tenues par les Sonraï) à Bamako et dans les principales villes du pays.

Malgré les atouts dont elle dispose, la région de Gao accueille peu d'immigrés en provenance de l'intérieur du pays.

La région de Kidal présente une pauvreté généralisée qui touche 92,8% de la population. Les causes évoquées sont identiques à celles des régions de Tombouctou et de Gao. Elles expliquent fondamentalement les départs de populations de la région vers les régions voisines et la faible immigration dans la région.

Le District de Bamako apparaît comme un îlot de prospérité avec une incidence de pauvreté de 28,6% par rapport aux autres régions. Possédant la majorité de toutes

les infrastructures du pays, Bamako est le pôle d'attraction des migrants de l'ensemble des régions du Mali. Pour cette raison, elle est confrontée aux problèmes de l'urbanisation, de mendicité, d'habitat, de chômage, de maladie, de salubrité, etc.

#### v. La conclusion partielle

Les migrations de courte durée se sont intensifiées par rapport aux migrations de longues absences. Le District de Bamako et la région de Sikasso restent les principales zones d'attraction comme en 1987 avec un solde positif. Pendant la période intercensitaire 1987-1998, on a assisté à une diminution relative des taux de migration et à une augmentation de l'arrivée de populations étrangères au Mali. Les régions Kayes, Koulikoro et Ségou et particulièrement le District de Bamako et la région de Sikasso sont les principales localités d'accueil.

Comme en 1987, le recensement de 1998 ne permet pas d'isoler les facteurs déterminants des migrations. Mais en analysant les contraintes évoquées dans chaque région par le CSLP (2002), on est tenté de croire que les migrations par région peuvent s'expliquer par les contraintes naturelles et autres propres à chaque région. Les facteurs déterminants des migrations seraient essentiellement les différentes formes de pauvreté (pauvreté de conditions de vie, pauvreté monétaire ou de revenu et pauvreté de potentialité) auxquelles sont soumises les populations de chaque région. L'importance des flux migratoires interrégionaux d'une région à l'autre semble liée à l'incidence de pauvreté de la région et surtout au type de pauvreté qui touche les populations de la région.

#### b. La migration est ancrée dans la culture malienne

Amadou Keita, un ancien instituteur de 80 ans, a passé sa vie à essayer de comprendre et d'influencer les jeunes.

Mais pour Amadou Keita qui connaît bien la jeunesse malienne, les efforts entrepris pour dissuader ces dizaines de milliers de jeunes de partir à l'étranger chaque année

sont vains. Selon son opinion : «Depuis la nuit des temps, nous autres, les Maliens, avons été de grands voyageurs».

A l'heure actuelle, les Maliens migrent encore plus qu'avant. Selon le ministère malien des Affaires étrangères, quatre millions, soit plus d'un tiers des 11,7 millions d'habitants que compte le pays, vivent à l'étranger.

Des milliers d'autres ressortissants ouest-africains migrent vers l'Europe pour échapper à la pauvreté et au chômage qui frappent leur pays. Une fois établis à l'étranger, ils envoient de l'argent à leur famille puis reviennent s'installer dans leur pays d'origine avec un nouveau statut social et de l'argent à investir.

Les avantages de l'immigration sont devenus un thème du folklore moderne en Afrique de l'Ouest et inspirent des chansons et des sites Internet, dominent les conversations et encouragent de plus en plus de jeunes à tenter l'aventure.

Selon Sally Findley, spécialiste de la migration, professeur au Centre de la population et de la santé de la famille à l'Université de Columbia à New York, dans un document publié en 2004 par l'Institut pour les politiques de migration basé à Washington, la migration malienne remonterait au IV<sup>ème</sup> siècle. Depuis au moins les deux derniers siècles, les paysans maliens quittent leur domicile durant la saison sèche et n'y retournent qu'à la saison des pluies, lorsque les conditions de vie sont meilleures. « La migration est la solution adoptée par les Maliens pour faire face à la pauvreté cyclique que connaît la région ».

D'après l'historien malien Amadou Sylla, la migration est tellement ancrée dans la culture que dans certaines régions, les jeunes n'ont pas le droit de se marier tant qu'ils n'ont pas vécu à l'étranger. Les gens âgés entre 18 et 35 ans, toutes classes sociales confondues, sont convaincus que seule la migration permet d'acquérir un sens des valeurs. Selon eux, en migrant, ils peuvent aider leur famille et finalement mener une vie meilleure une fois de retour dans leur pays d'origine.

Le ministère des Affaires étrangères a indiqué que les envois de fonds de la diaspora dépassaient les 200 millions de dollars américains par an, soit plus de la moitié de l'ensemble des recettes d'exportation du Mali.

Selon l'opinion d'Abdramane Cherif Haidara, directeur du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur, « en immigrant, les Maliens investissent dans leur pays [...] Certains financent la construction d'écoles ou de centres sanitaires dans leur région d'origine ».

En revanche, comme le prouvent les résultats d'une étude menée dans la région de Kayes (Ouest), la migration vide le pays de sa main d'oeuvre agricole.

Mais comme le souligne Flore Gubert, de l'Université d'Auvergne et auteur de l'étude, ces transferts de fonds représentent le moyen le plus fiable de protéger les foyers agricoles de l'insécurité alimentaire. Sans l'aide financière des émigrés, les deux sécheresses de 1973 et 1984 auraient eu des conséquences encore plus importantes.

#### i. Les caractéristiques de la migration

Taux de migration nette interne par région, milieu et sexe en % (population de 15ans et plus) :

Kayes +0,02, Tombouctou -0,31, Koulikoro -0,14, Gao-Kidal -0,33, Sikasso -0,03, Bamako +0,85, Ségou +0,29, les villes principales +0,30, Mopti -0,52, les villes secondaires +0,23, le milieu rural -0,19.

Le volume des migrations est considérable car on relève en moyenne environ 200.000 migrations. Quatre cinquièmes des migrations internes se déroulent entre milieu rural et milieu urbain.

Le District de Bamako et la région de Ségou constituent les deux carrefours de la migration interne, ce qui résulte de circuits économiques fortement établis.

La migration internationale tient une place importante dans le système migratoire malien. A titre illustratif, le solde migratoire négatif de la région de Kayes est exclusivement dû à l'émigration internationale.

La Côte d'Ivoire est le principal pays d'accueil des maliens à l'étranger (plus de 70 % des migrants externes).

Le Mali continue d'être un pays d'émigration mais moins que par le passé (taux net de migration de -0,4 % contre -1,1 % durant l'année 70) ; ce déficit se résorbe de plus en plus du fait de la crise quasi structurelle qui frappe la Côte d'Ivoire.

## ii. La matrice migratoire

Le tableau 2 présente (l'annexe 5) d'une part la matrice migratoire régionale et d'autre part les soldes par région et les taux de migration par région. Habituellement le solde migratoire est obtenu par la différence entre la population résidente et la population native de chaque région. Les taux de migrants concernent la proportion d'individus non nés dans la région.

Le solde est positif dans le District de Bamako et la région de Sikasso et négatif dans toutes les régions comme lors du recensement de 1987. Ils restent des zones d'attraction de migrants. Les autres régions continuent d'être des zones de répulsion. On constate aussi que le taux de migration est en baisse dans toutes les régions comparativement à celui du recensement de 1987. Cependant, on observe de grandes disparités tant au niveau des soldes migratoires qu'au niveau des taux de migration d'une région à l'autre. Les régions de Sikasso et de Koulikoro présentent la même situation de taux de migrants (8%). Cependant il faut noter que le taux de migrants à Koulikoro n'a pas changé alors que celui de la région a baissé de 10,2% à 8,1% au cours de la période intercensitaire. Les régions de Kayes, Mopti, Gao et

Tombouctou constituent le même groupe avec un taux de migrants qui tourne au tour de 4%.

iii. La migration interne : analyse de liens avec l'indice de pauvreté dans les différentes régions du Mali

Les causes des migrations sont multiples, cependant les raisons économiques sont prépondérantes : “ Les personnes et les familles migrent à la recherche d'un emploi mieux rémunéré afin d'améliorer leurs conditions de vie ” (Julien Condé, 1986). Cette situation est le corollaire d'un sous-développement relatif des pays ou des régions de départ des migrants. Le milieu rural, au Mali, constitue le principal pourvoyeur de la migration. La sortie de personnes d'une région (émigration) vers une autre région (entrée ou immigration) constitue les migrations internes. Leur ampleur d'une région vers une autre est fonction des contraintes et des potentialités naturelles, économiques, sociales existantes. Ces contraintes et ces potentialités sont considérées comme les conditions de vie et traduisent la pauvreté d'une population dans une localité.

Au Mali, on peut penser que l'intensité des migrations internes varie d'une région à l'autre en fonction de son indice de pauvreté. Les contraintes sont en général les causes de l'émigration et les potentialités sont les facteurs de l'immigration dans chaque région. On peut émettre aussi l'hypothèse que migrations interrégionales sont liées aux contraintes et aux potentialités existant dans chaque région.

Le tableau 3 (l'annexe 6) montre que District de Bamako est la principale destination des émigrés de la région de Kayes, Koulikoro et Sikasso. Les autres destinations sont respectivement Koulikoro pour les émigrés de Kayes, Sikasso et Koulikoro pour ceux de la région de Koulikoro et les émigrés de la région de Sikasso pour la région de Ségou.

Les émigrés de la région de Ségou se déplacent dans une grande proportion vers Bamako et vers la région de Sikasso. Les populations de la région de Mopti ont pour principale destination à l'intérieur du pays Bamako et Ségou. Dans la région de Tombouctou, la destination principale des émigrés après le District de Bamako est la région de Mopti. Hors du District de Bamako, les populations des régions de Gao et de Kidal semblent peu émigrer vers les autres régions du Mali. Enfin, les Bamakois ont pour principale destination à l'intérieur la région de Koulikoro.

Quant aux immigrés selon la région d'origine (Tableau 4, l'annexe 7), la région de Kayes reçoit surtout les populations de la région de Ségou puis de Koulikoro. Les immigrés dans la région de Koulikoro proviennent du District de Bamako et de la région de Ségou avec lesquels elle fait frontière. Les immigrés de la région de Sikasso sont essentiellement les populations de deux régions frontalières Ségou et Koulikoro et de la région de Mopti. A Ségou, les immigrés proviennent en grande partie de la région de Mopti, Koulikoro et Sikasso, trois régions qui lui font directement frontière. La région de Mopti reçoit surtout les populations des régions de Tombouctou et de Ségou. Tombouctou reçoit à proportions égales les immigrés des régions de Mopti et de Ségou. La population immigrée de la région de Gao est composée de ceux qui arrivent des régions de Ségou et de Tombouctou. Kidal reçoit les populations des régions de Ségou et de Gao. Les immigrés de Bamako sont ressortissants des régions de Koulikoro (Banamba), Ségou et Kayes, etc.

L'immigration des Africains se fait d'abord et avant tout en Afrique. Pour ne prendre que les chiffres du Mali, grand pays de migration, sur les quatre millions (4.000.000) de maliens à travers le monde, trois millions cinq cent mille (3.500.000) vivent en Europe sur lesquels un peu plus de la moitié cent vingt mille (120.000) en France. Il s'agit donc approximativement de 3 % de la diaspora malienne qui vit sur le Continent Européen.

### c. Pourquoi l'Europe ?

Selon Sally Findley, les Maliens ne migraient autrefois que vers les pays voisins du Mali. Ce n'est qu'à partir de l'époque coloniale, qu'ils ont commencé à migrer vers l'Europe.

« Les premiers Maliens à s'être établis en France sont ceux qui ont combattu pour la France pendant les deux guerres mondiales. Après la Deuxième Guerre mondiale, beaucoup d'anciens soldats et une longue lignée d'émigrés ont quitté le Mali pour la France, ont travaillé dans les usines d'automobiles et ont participé à l'accroissement de la population urbaine française », a-t-elle ajouté.

A l'heure actuelle, au moins un demi million de Maliens vit en Europe et en Amérique du Nord. Alors que les autorités européennes redoublent d'efforts pour juguler l'immigration africaine, les Maliens font tout ce qu'ils peuvent pour quitter leur pays.

Au cours des dix dernières années, les conflits armés qui ravagent l'Afrique, dont celui que connaît le nord du Mali, ont modifié l'ancien modèle d'immigration inter-africaine. Par exemple, en raison du conflit en Côte d'Ivoire, les Maliens ont cessé de se rendre dans ce pays voisin, où ils avaient l'habitude de trouver du travail.

En effet, le conflit ivoirien, qui a entre autres origines la revendication du droit à la citoyenneté, a contraint des milliers d'émigrés maliens et burkinabés de quitter la Côte d'Ivoire et les envois de fonds ont fortement chuté.

En outre, le commerce a également accusé une forte baisse car les négociants du Mali, un pays enclavé, n'ont plus accès aux ports ivoiriens.

« Compte tenu des pressions supplémentaires exercées par les conflits qui sévissent dans les pays voisins, on peut s'attendre à ce que l'immigration vers l'Europe et les Etats-Unis continue de croître », a indiqué Mme Findley.

« L'immigration est à la fois encouragée par les familles qui en tirent profit et par le gouvernement pour qui les transferts de fonds de la diaspora constituent une énorme valeur ajoutée ».

Pour le gouvernement malien, a-t-elle expliqué, il s'agit de « continuer à maintenir l'équilibre entre les enjeux économiques que représente l'immigration et la pression

exercée par les pays étrangers, qui cherchent à combattre l'immigration », a-t-elle noté.

d. Les migrants prennent de plus en plus de risques

Depuis un an, beaucoup d'Etats ont renforcé leurs dispositifs de lutte contre l'immigration clandestine. Par exemple, des centaines de Maliens et autres ressortissants ouest-africains qui tentaient de pénétrer illégalement dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au Maroc ont été refoulés.

Selon Amnesty International, une organisation de défense des droits de l'homme basée à Londres, au moins une douzaine d'immigrés ont trouvé la mort en 2005 alors qu'ils essayaient de franchir des clôtures de fil barbelé de ces enclaves. Certains ont été abattus et d'autres ont péri empalés.

Enfin, plusieurs migrants ont été relâchés dans le Sahara et sont morts de déshydratation et de fatigue alors qu'ils descendaient vers le sud et croisaient de nouveaux candidats à l'immigration, qui remontaient vers le nord, a précisé Amnesty International.

Certains migrants clandestins choisissent parfois des moyens peu orthodoxes pour immigrer. Ainsi, en septembre dernier, un jeune homme s'est fait arrêter par la police de l'aéroport de Bamako alors qu'il tentait d'embarquer à bord d'un avion pour l'Europe, en possession de faux papiers. Pour trois millions de francs CFA [5 820 dollars américains], ce jeune Malien a vendu les biens de sa famille et s'est acheté un billet d'avion, mais maintenant il n'a plus rien, a fait savoir la police de l'aéroport.

D'autres ont renoncé à emprunter les vieilles routes terrestres, qui mènent vers le nord, et préfèrent mettre le cap vers l'ouest, en longeant les côtes sénégalaises et mauritaniennes. Ainsi ces candidats à l'immigration clandestine rejoignent des dizaines de milliers d'autres Ouest-Africains qui, chaque année, bravent les éléments à bord de pirogues à destination de l'archipel espagnol des Canaries.

Beaucoup périssent en mer pendant la traversée. Selon les indications du gouvernement espagnol, au moins 500 personnes sont morts pendant la traversée et d'autres corps ont échoué sur les côtes africaines.

« Certains se sont suicidés », a déclaré Mamadou Keita, responsable de l'association 'Retour, travail, dignité' qui aide les émigrés à se réinsérer dans la société malienne. Il s'agit d'un trafic interminable qui ne mène à rien, rares sont ceux qui atteignent leur destination, a-t-il regretté.

Face à tous ces risques, Mamadou Keita et d'autres Maliens cherchent des solutions.

« La plupart d'entre nous ne partirait pas s'il y avait du travail dans notre pays », a affirmé Alfousseiny Kampo, qui a tenté en vain de rejoindre l'Europe avant de devenir membre de 'Retour, travail, dignité'.

« Nous rêvons de partir en Occident car nous pensons que seul l'Occident peut nous permettre de mener une vraie vie », a-t-il confié.

#### e. Un espoir... mais quel espoir ?

En septembre 2006 l'Union européenne avait promis de verser au Mali 426 millions d'euros (soit 525 millions de dollars américains) sur cinq ans afin de « combattre l'immigration clandestine ». L'argent devait servir non pas à renforcer les contrôles aux frontières, mais à promouvoir la création de projets et d'emplois.

« Il n'y a pas de solutions miracles », avait alors rappelé Irene Horejs, chef de la Délégation de l'Union européenne au Mali. « Nous devons nous attaquer aux problèmes fondamentaux de la pauvreté et du développement au Mali ».

Peu de responsables maliens pensent que l'argent changera la situation.

« L'immigration continuera, à moins que nous ne résolvions des problèmes cruciaux comme celui de l'inégalité des règles du commerce international », a prévenu Oumar Hamadoun Dicko, le ministre malien des Affaires étrangères, en faisant référence

aux subventions versées par les gouvernements occidentaux aux agriculteurs. « Les agriculteurs africains n'ont aucun poids, ils n'existent pas sur les marchés mondiaux », a-t-il déploré.

Par exemple, au Mali, les producteurs de coton sont particulièrement touchés par les règles du commerce international.

Selon Aminata Dramane Traoré, sociologue et ancienne ministre de la Culture, la guerre que mène les pays occidentaux contre l'immigration clandestine est une véritable guerre contre la jeunesse malienne, qui ne peut pas travailler dans son pays d'origine car l'Occident a sapé les fondements de l'agriculture malienne et qui ne peut pas s'expatrier pour trouver un emploi dans un autre pays.

Pire encore, « les gouvernements africains n'osent pas dénoncer les politiques partisans et superficielles élaborées par l'Europe parce qu'elle leur a promis une nouvelle aide », a-t-elle affirmé.

Contrairement aux migrants saisonniers, les Maliens qui parviennent à atteindre l'Europe ont des difficultés à rentrer au pays, et ce au grand désespoir des mères.

« Un beau matin, mon fils aîné, Madou, a décidé de partir ; c'était en 2000 », s'est souvenu Coumba Diallo. « Je n'ai plus jamais entendu parler de lui. Je ne sais même pas s'il est encore en vie. Mon vœu le plus cher est de l'avoir de nouveau à mes côtés, je n'ai que faire de l'argent ».

Pour Moussa Maiga, aucun autre choix ne s'offre à lui, il doit partir.

« J'ai eu ma licence il y a quatre ans, j'étais censé représenter l'espoir de la famille », a-t-il confié. « Je ne peux pas rester ici sans rien faire ».

Moussa Maiga envisage de partir bientôt en Espagne et préfère risquer la noyade en mer que la déshydratation en plein désert.

« Je n'ai pas peur », a-t-il conclu, « tout le monde doit suivre son destin. Si je meurs ou finis derrière les barreaux, c'est que c'est ma destinée et que rien ne peut y changer. »

## **TROISIEME PARTIE : COMMENT ARRETER L'EMIGRATION**

### **I. Le Programme développement local et migration au Mali**

#### **1. La présentation du dispositif Programme développement local et migration (PLDM) au Mali**

Ce Programme associe des institutions compétentes en matière de coopération et de solidarité internationale et de politiques d'immigration. Au Mali, il se caractérise principalement par une assez forte actualité de la question des migrations et du développement, et par le caractère ininterrompu du processus depuis 1991. Il a permis d'identifier des dynamiques locales et, par-delà les inévitables dysfonctionnements, la réunion de savoir-faire intéressante. Mais l'outil est largement sous-utilisé au regard des dynamiques locales.

##### **a. Les objectifs fondamentaux du PDLM**

Le PDLM a deux objectifs principaux : aider à la dynamisation des contextes socio-économiques, dans le but de permettre aux populations tentées par l'émigration de se fixer au pays en leur permettant de vivre décemment, aider ceux qui le souhaitent à retourner dans leur pays. Le programme espère ainsi pouvoir contribuer à ce que ces anciens émigrés participent eux-mêmes au développement du pays et éviter que l'échec du projet de retour ne conduise à un nouveau départ en émigration.

Les axes prioritaires pour les deux parties du programme sont : la création d'emplois durables, l'autonomisation financière de la région et la stabilisation des populations locales. Il s'agit d'une démarche qualitative et l'accent est mis sur la nécessité d'une politique associant de nombreux partenaires et l'engagement d'un développement concerté dans les principales zones d'émigration. A terme, cela doit aussi permettre la progression du programme vers de nouveaux secteurs d'intervention.

##### **b. Le dispositif général**

Le programme est scindé depuis 1998 en deux processus distincts : financement des projets individuels (par l'OMI) et le développement local et migration (via les FAC). En huit années et sur les seuls coûts directs, le PDLM a été subventionné au Mali à hauteur de 17 millions de francs. Ce volume financier n'est pas négligeable : il indique que les orientations françaises attachent de l'importance au développement des régions d'émigration au Mali.

c. La Cellule Migration et Développement (CMD). Le lien entre migration et développement

Ouverte fin 1994, cette structure a beaucoup évolué : au départ chargée de relayer et d'amplifier le dispositif de réinsertion, de nouveaux rôles lui ont été confiés au fur et à mesure que les différents "FAC" ont été publiés. Dans le cadre du volet développement local, la mission de la CMD s'est réorientée vers un rôle plus global d'appui au développement régional, avec un rôle de facilitation, de relais ou d'interface vers le milieu local, concernant une multiplicité de partenaires nouveaux.

Parallèlement, la CMD a progressivement fait valoir son rôle important d'expertise concernant la région de Kayes et ses possibilités de réinsertion. Ainsi, le Comité de suivi de Bamako, présidé par la CMD, est reconnu depuis août 1996 comme seul décisionnaire (sic) dans ses choix portés sur les dossiers de réinsertion. Il a obtenu entre temps une certaine autonomie de décision, aussi bien en ce qui concerne le volet réinsertion que pour le volet développement local.

d. Le lien entre migration et développement

Ce lien entre les deux termes du programme est plus important en première région (région rurale) qu'en ville. Dans le contexte urbain, les critères d'évaluation du PDLM sont centrés sur les objectifs de réussite de la réinsertion, en terme d'autonomie économique. En milieu rural, l'initiative individuelle est largement plus collectivisée, et celle-ci améliore bien souvent la situation personnelle, mais aussi celle de la famille, tout en s'inscrivant dans les mutations du contexte local.

Le lien entre réinsertion et développement local peut alors prendre des contours bien identifiés au sein d'une reconstruction des relations sociales et économiques dans une région trop enclavée.

## 2. Le bilan des réinsertions au Mali

### a. Le bilan quantitatif global

"Un point de vue quantitatif, même si les différentes étapes de procédure du PDLM ont vu à leurs débuts un afflux de candidats relativement important, le nombre de candidats évolue vers un niveau plus faible. Ceci démontre que "l'intérêt du programme ne réside pas dans le fait qu'il motiverait une masse croissante de postulants, mais bien dans la qualité des démarches de retour volontaire qu'il autorise".

Le constat fait dans la précédente évaluation d'un coût relativement important par réinséré tend à être confirmé. Ainsi, le coût moyen par réinséré (toutes procédures comprises) dépasse les 23.000 F. Le coût des prestataires de services, en particulier, se monte à 27,47% de l'ensemble des coûts directs. Ce coût, important, doit être légitimé par la qualité de la prestation proposée. L'ensemble du dispositif de réinsertion constitue donc un programme qui mobilise des moyens conséquents.

L'évaluation de 1997 avait porté un jugement globalement satisfaisant sur les procédures de réinsertion et leur bilan. Certaines limites avaient été pointées et des propositions présentées, notamment au sujet des fonds alloués qui, sans crédit supplémentaire, ne permettent pas la mise en place d'un projet viable à long terme.

### b. L'analyse détaillée

Cette analyse permet de dresser un portrait des réinsérés de 1998. Les projets portent principalement sur le commerce (45 sur un total de 155), l'embouche (26) et le maraîchage (22), localisés dans la région de Kayes (80) et à Bamako (65). Les métiers et le public concerné n'ont guère changé depuis l'évaluation de 1997. Pour ce qui est des retours, il semble que le programme n'intervient que de façon très marginale dans la prise de décision de retour volontaire (il s'agit le plus souvent

d'accompagnement de retours déjà décidés). Les motivations pour le retour viennent d'une situation difficile en France (revenus et droit de séjour), de raisons familiales (surtout en milieu rural), ou de la préparation d'un projet "porteur" à monter au Mali. Il semble en tout cas, et au vu des entretiens réalisés, qu'une réelle motivation au retour, même minoritaire, existe. C'est bien au regard de ces motivations que la PDLM trouve sa justification et peut être amélioré, dans une démarche qualitative mais certainement pas incitative.

c. Les limites inhérentes au dispositif, et quelques pistes de solution

Parmi tous les projets il y a des projets formatés de façon trop rigide : le montage des projets est bien trop souvent marqué par un manque de souplesse financière. Il conviendrait certainement de prévoir une attribution globale auprès d'un opérateur, sous contrôle d'un comité de pilotage associant de façon plus étroite les institutions françaises et maliennes. Les décaissements pourraient se faire de manière plus souple et plus rapide, selon un calendrier mieux adapté aux initiatives promues.

Un volet information insuffisant voire absent : la formation telle qu'elle se pratique se limite à quelques connaissances en gestion, et son contenu est bien souvent incomplet. La formation technique est quasiment inexistante, ce qui freine la productivité et fragilise les projets. Il semble que pour assurer l'articulation entre développement local et réinsertion il serait nettement préférable d'utiliser le capital de compétence et de connaissance de la zone des associations. Cela serait notamment très intéressant pour l'accompagnement et le suivi des projets. Un public qui pourrait être diversifié : l'actuel fonctionnement de la réinsertion exige d'avoir passé au moins deux ans en France et d'avoir saisi le dispositif moins de six mois après le retour au Mali.

Certains attribuent à ce fonctionnement la baisse des effectifs depuis le début 1998. Même si cela n'est pas forcément pertinent, deux éléments plaident pour une réorientation des conditions d'attribution : la nécessité pour les réinsérés de mûrir leur projet, et le fait que les initiatives individuelles sont parfois portées par les actuels émigrés pour des membres de leur famille. On pourrait très bien imaginer que les propositions soient faites par des migrants de retour (en leur laissant un délai de

maturation), par des associations de développement locales, ou bien encore par des immigrés. Mais dans les trois cas, la dimension formation et suivi, alliée à un véritable réseau de compétences spécifiques en fonction des besoins, permettrait d'assurer les conditions de la réussite. Le programme trouverait alors sa vitesse de croisière en stabilisant les populations locales par le volant de l'aide. En outre, et enfin débarrassé de cette image qui le caricature d'un alibi pour résoudre le problème des sans-papiers en France, le PDLM pourrait mettre à contribution les associations (villageoises, mais aussi dans l'immigration), alors délivrées de toute arrières pensées.

### 3. Le développement local au Mali : un bilan mitigé

La région de Kayes (première région) est la cible principale des actions de développement local au Mali, et a fait l'objet à ce titre de multiples études. Cette région est marquée par la migration vers la France, même ce phénomène a été régulièrement surestimé.

Etat des lieux des FSD (Fonds Social de Solidarité) en première région Le FSD (depuis 1996) a été l'outil privilégié de montage d'action en partenariat avec les organisations présentes en première région en vue du développement local, en permettant des financements adaptés aux actions envisagées. En 1996, ce fonds a permis de subventionner 13 projets portant sur le désenclavement de la région, l'éducation, la santé et l'hygiène. La réalisation de ces projets appelle quelques commentaires : les objectifs déclarés étaient de "déterminer des priorités identifiées localement concernant le développement et favoriser le cofinancement des organismes non gouvernementaux sur ces secteurs. Amener les différents opérateurs dans la région à faire leurs les objectifs de création d'emplois durables, d'autonomie financière de la région et de stabilisation des populations résidentes." En terme de résultats, il apparaît que seuls cinq des treize projets correspondent aux objectifs économiques du programme (désenclavement, aménagement hydraulique et apiculture).

Si l'on se rapporte à l'objectif de cibler dans ces actions des populations tentées par l'émigration, le bilan est consternant : seules les actions menées avec le GRDR et l'association Guidimakha Djikké correspondent à ce critère. Celui-ci apparaît pourtant,

au regard des objectifs du FAC comme de l'intitulé de la CMD, comme l'objectif décisif ayant conduit à déployer les financements et les moyens humains de ce programme.

Sur la période 1998-99, 15 projets ont été financés par le FSD, 11 concernant des initiatives économiques et 4 des initiatives d'ordre social. On note donc une meilleure adéquation à l'objectif économique, tandis que l'objectif d'appui à l'initiative locale dans les zones d'émigration demeure minoritaire. Deux exemples précis (Aourou et Khoussané) montrent des cas où des objectifs assignés au PDLM sont atteints : l'initiative locale a été favorisée (par le rôle central donné aux associations) et les initiatives portent bien sur des enjeux économiques (désenclavement).

Néanmoins, le FSD, par son montant limité, n'est pas l'outil financier à même de résoudre l'intégralité des problèmes du désenclavement dans la première région. Or ni l'épargne des émigrés, ni l'apport de la coopération décentralisée, ni la participation des coopérations bilatérales présentes au Mali n'ont été pratiquement sollicitées.

Sur ces deux exemples, la mission est encore en attente d'informations complémentaires. Néanmoins, et au regard des objectifs précis du PDLM, la conclusion est que la CMD est passée à côté de la mission publique qui lui avait été confiée. Pour le présent rapport provisoire, la mission d'évaluation présente néanmoins déjà quelques remarques et recommandations.

#### 4. La conclusion provisoire et recommandations

Le PDLM dans ses différents aspects semble avoir accumulé un capital d'expériences qui permet de formuler des recommandations cohérentes pour la suite du programme. Les potentiels relevés par la mission portent sur les points suivants :

- un dispositif diversifié, favorisant le dialogue dans le montage du projet (individuel ou associatif),
- un programme à même de "coller" aux dynamiques de développement local et de les amplifier,
- un dispositif de réinsertion qui ne suscite pas de retour, mais est à même de les consolider auprès d'un public non complètement couvert,

- un dispositif prenant en compte les besoins de la région (désenclavement).

Leur concrétisation supposerait que l'on s'oriente vers trois axes pratiques :

1 - Une concertation renforcée entre les autorités maliennes et françaises Implication mieux structurée des autorités maliennes dans la procédure globale et mise en place d'un cadre permanent de concertation. Sur ces deux points, la commission franco-malienne migration peut fournir un cadre intéressant.

2 - Une prise en compte plus affirmée des dynamiques de réinsertion Assouplissement de la procédure (en particulier pour les décaissements et les conditions d'accessibilité au financement), implication des associations locales dans le montage, l'accompagnement et le suivi des projets, prise en compte réelle de la dimension sociologique du retour au pays, plus grande responsabilisation des porteurs de projet, montage et réalisation de dispositifs de formation réellement adaptés à chaque projet, procédures à la carte en fonction des types de réinsertion et de projets.

3 - Une réorientation de la mission de la CMD en adéquation avec les ambitions du programme et ses objectifs.

Recentrer l'activité de la cellule (en lien avec les dynamiques relevant des zones d'émigration) en continuant d'appuyer les associations locales, en mobilisant l'argent et les compétences issues de l'émigration, ainsi que les contributions d'autres bailleurs de fond : coopération décentralisée, coopérations bilatérales.

## **II. La politique Européenne d'immigration**

En 2006 une délégation européenne a eu à Bamako une rencontre les autorités maliennes sur la problématique migratoire. Les représentants européens et des responsables maliens ont par ailleurs affirmé que la lutte contre les mafias de passeurs des clandestins demeure "une priorité" pour juguler le phénomène. Les émissaires de l'UE ont déclaré à l'occasion d'une conférence de presse partager "totalement" l'approche du Mali en matière de lutte contre l'émigration clandestine selon laquelle le "tout sécuritaire" n'est pas une solution au problème. Michel Reveyard, l'ambassadeur de France au Mali a pour sa part insisté sur la nécessité

de créer des emplois sur place comme "versant positif" de la maîtrise des flux migratoire.

### **III. Les consultations Mali – Union européenne sur la migration**

Le 26 septembre 2006 pendant les premières consultations, dans le cadre de l'article 13 de Cotonou, entre l'Union Européenne et le Mali sur les migrations le Chef de Mission M. Lopez-Blanco à dit : «...ces consultations s'inscrivent, vous le savez, dans le cadre de nos relations régies par l'accord de Cotonou qui démarque cette relation unique entre l'Europe et les ACP.

Le phénomène de la migration, en particulier celle en provenance de l'Afrique, est aussi ancien que l'espèce humaine. Certains scientifiques nous disent en fait que c'est à partir de l'Afrique que Homo sapiens, s'est répandu dans le monde entier et en premier lieu en Europe. C'est aussi la migration qui a répandu les connaissances technologiques et fait le succès de toutes les grandes nations et civilisations. Il n'y a pas de développement humain en vase clos.

L'apport plus récent de l'immigration Africaine en Europe est indiscutable, non seulement au niveau culturel et sportif mais aussi économique. Les répercussions positives pour les pays d'origine africains sont également importantes en termes financiers (transferts) mais sont parfois malheureusement négatives en terme de pertes de capacités (fuite des cerveaux).

Le Mali a une longue histoire de migrations, essentiellement dans la sous région ouest africaine, basée initialement sur le commerce et qui est devenue quasiment un facteur traditionnel et culturel. L'émigration vers l'Europe, même plus récente et moins nombreuse, est néanmoins aussi un phénomène économiquement, financièrement et socialement important pour votre pays. La valorisation de l'apport économique, social et culturel des Maliens de l'Extérieur à leur pays d'origine et à leur pays d'accueil est clairement une perspective riche de promesses, et je ne puis que me féliciter que les autorités maliennes en aient fait une priorité politique.

Il y a malheureusement un autre aspect de la migration, à savoir les flux illégaux et incontrôlés, qui sont la source d'énormes souffrances, de pertes de vies humaines et de problèmes pour tous les pays intéressés, qu'ils soient d'origine, de transit ou de destination. A partir des événements de Ceuta et Melilla pour passer ensuite aux Canaries, à Lampedusa, et Malte, la migration clandestine fait les gros titres des médias et est devenue un facteur politique important en Europe comme en Afrique.

Pour la seule Espagne en 2006 (et sans compter les arrivées massives de ce mois) 26.000 migrants illégaux sont arrivés sur les côtes espagnoles; des centaines s'y sont noyés en chemin. Il est estimé qu'environ 2.800 de ces migrants pourraient être d'origine malienne. Je ne dispose pas de chiffres similaires pour Lampedusa, mais la situation est certainement tout aussi préoccupante. En revanche, personne n'est en mesure de chiffrer exactement les pertes de vies humaines dans le désert du Sahara, dans l'Océan Atlantique ou en Méditerranée. Des centaines? Des milliers?

L'arrivée massive de migrants illégaux est exploitée par certains pour susciter des sentiments xénophobes et racistes, et donc de problèmes pour les ressortissants de pays africains qui vivent et travaillent légalement en Europe ou qui ont acquis une nationalité européenne. De leur pays d'origine, à celui de transit et enfin à celui de destination, les migrants illégaux sont trop souvent exploités, tourmentés et harcelés par les passeurs, les fonctionnaires corrompus, les criminels et les employeurs peu scrupuleux.

Nous ne pouvons donc plus nous soustraire à cette réalité. Nous devons l'affronter et trouver des solutions à court, moyen et long terme. Nous devons comprendre les raisons profondes de cette migration qui, au Mali, ne sont pas seulement économiques. Nous devons mieux comprendre comment fonctionnent les réseaux criminels pour mieux les combattre. Nous devons informer les migrants illégaux potentiels des risques qu'ils affronteront et démystifier l'image souvent irréaliste de l'Eldorado européen, nous devons nous pencher sur les conditions de migration légale, nous devons répondre aux légitimes difficultés des pays de destination et améliorer les capacités de contrôle de ce flux massif, mais, en même temps, nous ne pouvons pas ignorer le questionnement des jeunes Africains qui se sentent sans

avenir et sans opportunités, prêts à affronter la souffrance et la mort dans l'espoir d'un meilleur avenir pour eux même et leurs familles au pays.

Heureusement, nous ne partons pas à zéro. En premier lieu, l'Accord de Cotonou insère la migration comme thème important dans le dialogue politique prévu à l'article 8 ; la substance de ce dialogue étant précisée à l'article 13 dudit Accord. Plus récemment, sous l'impulsion du Maroc, de l'Espagne et de la France et avec la participation de la plupart des pays d'origine, la Conférence de Rabat, en juillet de cette année, a trouvé un consensus et surtout produit un plan d'action très détaillé de mesures concrètes qui pourra servir de support à nos discussions. On retrouve dans ce plan des pistes d'action pour la promotion du développement et du codéveloppement, la mise en place d'instruments financiers au profit de migrants légaux pour qu'ils participent au développement « au pays », le développement des connaissances et du savoir faire des pays africains, le développement de partenariats euro-africains et le renforcement de la formation.

Le plan d'action suggère aussi des actions pour faciliter la migration légale et l'amélioration de la circulation des travailleurs et des personnes. Dans le court terme le plan de Rabat propose aussi d'améliorer la lutte contre et la gestion des conséquences de l'immigration irrégulière (contrôle, identification, réadmission, réinsertion) ainsi que l'information et la sensibilisation des migrants irréguliers potentiels, le tout dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes.

Enfin, le plan de Rabat s'est aussi penché sur la question particulièrement dramatique de la lutte contre la traite des êtres humains et en particulier des femmes et des enfants.

La France tient déjà, depuis 2001, des consultations régulières avec le Mali sur les questions migratoires et a mis en place un vaste programme de coopération qui vise à lier les aspects migration et développement.

Dans le même esprit, l'Union Européenne a commencé à développer des dialogues approfondis avec tous les pays de transit et d'origine. En raison des excellentes

relations entre l'U.E et le Mali et de l'intérêt de votre pays pour les questions migratoires il était tout naturel que le Mali soit l'un des pays pionniers pour le développement d'un tel dialogue. Si cette réunion constitue le début officiel de notre dialogue, les consultations devront continuer dans le futur au niveau du Gouvernement et de nos représentants diplomatiques à Bamako, comme prévu à l'article 8 de l'Accord de Cotonou, quitte à déboucher sur des rencontres plus formelles.

Il faut aussi insister sur la dimension régionale des questions migratoires. Plusieurs pays d'Afrique de l'ouest sont concernés et tous adhèrent à la politique de libre circulation des personnes mise en place par la CEDEAO. Outre celle-ci, la CEDEAO met en place un certain nombre de politiques régionales ayant un lien direct avec les questions migratoires, comme la lutte contre le trafic des êtres humains ou la prévention des conflits.

La Commission européenne souhaite donc également renforcer le dialogue à ce niveau et les migrations seront inscrites à l'ordre du jour de la troïka ministérielle U.ECEDEAO de fin novembre à Niamey.

Il n'y aura pas de solution magique et il faudra, bien sûr, s'attaquer aux problèmes de fond liés à la lutte contre la pauvreté au Mali et à son développement, des thèmes qui sont à la base des appuis de l'U.E depuis plusieurs années. La croissance, l'investissement productif, le développement du secteur privé, l'intégration régionale, les APE, tout cela concourt à la création d'emploi et donc contribue à la maîtrise des flux migratoires. Ce sont là les solutions à moyen et long terme.

En ce qui concerne les moyens, seulement au niveau communautaire, la Commission a déboursé au Mali 103 Millions d'euro (68 Milliards de FCFA) en 2005. Le futur, en termes de disponibilités de nouveaux fonds FED pour la période 2008 – 2013, semble encourageant. Un montant indicatif de base de plus de 426 Millions d'euros (280 Milliards de FCF A) a déjà été communiqué au Gouvernement dans le cadre de l'actuel exercice commun de programmation que nous, la Commission, aspirons à formuler conjointement avec nos Etats Membres et en cohérence avec les interventions des autres bailleurs, dans le cadre de la stratégie du Mali.

A cette enveloppe se rajoutera un montant, pour le moment inconnu mais qui pourrait être très important, appelé «Tranche Incitative ». Ce montant sera d'autant plus élevé que les avancées, les ambitions et les engagements dans le domaine de la bonne gouvernance sont importants. Les questions migratoires et, entre autres, la mise en œuvre des obligations en matière de réadmission, inscrites à l'article 13 de Cotonou, figureront en effet en bonne place parmi les critères qui seront pris en compte dans l'évaluation de la situation de gouvernance du pays et susciteront un accompagnement conséquent de notre coopération.

Si on parle et on reparlera du Mali comme terre d'émigration nous n'oublions pas qu'il est aussi fort connu pour sa grande hospitalité qui en fait, de plus en plus, aussi une terre d'accueil... »

#### **IV. L'aide financière pour le Mali**

##### **1. De l'Union Européenne**

En 2006 l'Union européenne (UE) a annoncé une aide de 280 milliards de F CFA (426 millions d'euros) pour le Mali sur la période 2008-2013, pour maîtriser les flux migratoires en luttant contre la pauvreté

En terme de disponibilité de nouveaux FED (fonds européens pour le développement) pour la période 2008-2013, le montant indicatif est de plus de 426 millions d'euros. Cette aide a pour vocation de fixer les populations locales et de "maîtriser les flux migratoires".

La croissance, l'investissement productif, le développement du secteur privé, l'intégration régionale, tout cela concourt à la création d'emplois et donc contribue à la maîtrise des flux migratoires.

##### **2. Des Etats-Unis**

En 2006 les Etats-Unis ont approuvé une aide de d'environ 242 milliards de F CFA sur cinq ans pour le Mali.

461 millions de dollars sur cinq ans pour le Mali, destinée à financer un projet géant d'irrigation et un agrandissement de l'aéroport international de Bamako. Cette aide vise à récompenser la bonne gouvernance et l'engagement démocratique du gouvernement du président malien Amadou Toumani Touré.

Le Millennium Challenge Corporation récompense les pays qui ont prouvé leur engagement à une gestion équitable.

"Le Millennium Challenge Corporation" est un programme de coopération lancé par le président George W. Bush en 2004. Ses aides totalisent 2,5 milliards de dollars.

Quelque 235 millions de dollars sont prévus pour un programme d'irrigation et de modernisation dans la région malienne d'Alatona, afin d'aider à la production agricole. Environ 90 millions de dollars serviront à agrandir la capacité en fret et passagers de l'aéroport de Bamako, quelque 94 millions iront au développement d'une zone industrielle près de l'aéroport.

Les projets seront développés conjointement par les autorités maliennes et américaines. Il s'agit d'une "nouvelle vision de l'aide au développement", a fait valoir le président malien. Ces projets sont une énorme source d'espoir pour le pays. Ils permettront d'augmenter la production agricole malienne, d'ouvrir le Mali aux marchés mondiaux et de renforcer son potentiel industriel.

En plus, cette année, les Etats-Unis ont signé avec le Mali un accord de coopération portant sur une aide de 461 millions de dollars sur cinq ans.

Cet accord est destiné à réduire la pauvreté dans ce pays Il est paraphé par le PDG de la Société des défis du millénaire (Millenium Challenge Corporation ou MCC), John Danilovich, et le ministre malien des Affaires étrangères, Moctar Ouane. L'accord avec le Mali est le 10ème et l'un des plus importants de la MCC. Il vise à accroître la production agricole, encourager la création de petites et moyennes entreprises et étendre l'accès du Mali aux marchés étrangers et ses échanges commerciaux. Les investissements sont destinés à permettre au Mali de tirer parti de ses principaux atouts: le fleuve Niger et l'aéroport de Bamako-Sénou.

Même année les gouvernements des Etats-Unis et du Mali ont signé des amendements aux accords portant sur 28 millions de dollars au profit des activités de développement au Mali : ces amendements permettent de porter jusqu'à hauteur de 161 millions de dollars le total des fonds fournis dans le cadre de l'accord bilatéral entre les Gouvernements de la République du Mali et des Etats-Unis d'Amérique pour la réalisation des programmes de développement en cours.

Les fonds ainsi mobilisés serviront à financer des activités dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la gouvernance démocratique, de la croissance économique et des communications.

Les montants supplémentaires alloués par secteur aux termes des amendements se présentent comme suit : Santé : Amendement à l'Accord de Subvention pour l'Objectif Stratégique Services de Santé à Grand Impact d'un montant de douze millions trois cents huit mille neuf cents dix neuf (12.308.919) dollars américains.

Education : Amendement à l'Accord de Subvention pour l'Objectif Stratégique Amélioration de la Qualité de l'Education de Base d'un montant de quatre millions deux cents quatre vingt dix huit mille cinq cents soixante treize (4.298.573) dollars américains.

Gouvernance démocratique : Amendement à l'Accord de Subvention pour l'Objectif Stratégique Co-Gouvernance d'un montant de deux Millions sept cents vingt mille cinquante neuf (2.720.059) dollars américains.

Croissance économique : Amendement à l'Accord de Subvention pour l'Objectif Stratégique Croissance Economique Accélérée d'un montant de sept millions neuf cents quatre vingt mille (7.980.000) dollars américains.

Communications : Amendement à l'Accord de Subvention pour l'Objectif Spécial Communication pour le Développement d'un montant de sept cents dix sept mille cinq cents (717.500) dollars américains.

### 3. De la Banque islamique de développement

Financé grâce à un prêt de la Banque islamique de développement et une contribution du gouvernement malien d'un coût total d'environ 9 milliards de F CFA, en 2006 le Mali a construit le pont de Gao (1.200 km au nord-est de Bamako), sur le fleuve Niger, qui doit permettre de relier le Mali aux pays comme le Niger, le Togo, le Nigéria et même l'Afrique centrale.

Le pont de Gao doit en effet constituer un maillon essentiel de la future route trans-saharienne devant relier Dakar à N'Djamena.

#### 4. Du Royaume des Pays-Bas

En 2006 le Royaume des Pays-Bas et le gouvernement du Mali ont signé deux accords de financement sous la forme d'appuis budgétaires sectoriels d'un montant total d'environ 56 milliards de francs CFA.

L'Appui budgétaire sectoriel à l'éducation pour la période 2006-2008 (PISE II) - l'Appui budgétaire sectoriel en faveur des secteurs Sanitaire et Social pour la période 2006-2009 (PRODESS II).

Les présents appuis du Gouvernement des Pays-Bas, sous la forme d'appuis budgétaires sectoriels, prennent en compte les contributions de la Suède dans le cadre d'une coopération déléguée.

Par le premier Accord, le Gouvernement des Pays-Bas alloue une enveloppe de 69 millions d'euros soit environ 45.261.033.000 FCFA, pour la mise en œuvre du Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE II) pour la période 2006-2008. Ce montant, qui sera intégré dans les lois de finances des années 2006, 2007 et 2008, est reparti comme suit:

- 2006 : 22.000.000 d'euros soit 14.431.054.000 francs CFA ;

- 2007 : 22.000.000 d'euros soit 14.431.054.000 francs CFA ;

- 2008 : 25.000.000 d'euros soit 16.398.925.000 francs CFA.

Par le second Accord, le Gouvernement des Pays-Bas consent une contribution de 16 millions d'euros soit environ 10.495.312.000 FCFA, pour la mise en œuvre du Programme de Développement Socio-Sanitaire 2006-2009 (PRODESS II).

Cet appui budgétaire sectoriel, devant être également intégré dans les lois de finances des années 2006, 2007, 2008 et 2009, sera reparti sur les quatre années, en raison de 4.000.000 d'euros par an, soit environ 2.623.828.000 francs CFA.

## 5. De la France

Pour la lutte contre la pauvreté, la consolidation de la bonne gouvernance, le soutien à l'intégration régionale et la maîtrise de la langue française, la France a consacré 200 milliards de F CFA au Mali pour la période 2006-2010.

La lutte contre la pauvreté, la consolidation de la bonne gouvernance, le soutien à l'intégration régionale et la maîtrise de la langue française constituent les „grandes“ priorités de la coopération française au Mali pendant une période de cinq ans.

Le Mali est un des Etats les plus pauvres de la planète dont le premier partenaire bilatéral est la France.

## 6. Du Danemark

Aujourd'hui avec 60% de l'aide danoise au développement consacrés au continent africain, le Danemark se focalisera beaucoup plus sur l'Afrique dans les années à venir: le Danemark veut concentrer à long terme son aide au développement sur l'Afrique aux dépens de l'Asie et de l'Amérique latine.

Le gouvernement respectera naturellement les engagements pris pour les projets en cours et les promesses faites aux pays partenaires de la coopération si ceux-ci remplissent les conditions.

Mais sa stratégie à long terme vise à concentrer son assistance à un plus petit nombre de pays qu'aujourd'hui. Il est mieux de se focaliser fortement sur moins d'endroits. Ce nombre plus restreint de pays sera en Afrique. Ils se focaliseront beaucoup plus sur

l'Afrique où ils ont déjà démontré en désignant un nouveau partenaire de coopération, le Mali.

#### 7. De la Banque africaine de développement

Le 4 mai 2006 – La Banque africaine de développement (BAD) a accordé un prêt de 22 millions de dollars au Mali, destiné à promouvoir le développement communal dans ce pays, a indiqué jeudi la BAD dans un communiqué. Ce crédit servira à financer des projets de développement dans 500 villages du Mali, pays où 64% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, a ajouté le communiqué publié à Tunis, siège temporaire de la banque. Ce programme gouvernemental prévoit notamment des campagnes d'information et d'alphabétisation ciblant en particulier les femmes dans les zones rurales. La BAD opère depuis 1970 au Mali, où ses engagements se situent autour de 900 millions de dollars

#### 8. Du Programme d'Appui au Développement Durable de Yélimané

Le 21 mai 2006 – Le président malien Amadou Toumani Touré a lancé un « Programme d'appui au développement durable » de la région de Yélimané (sud-ouest), visant notamment à juguler l'exode de ses habitants vers les grandes villes ou l'étranger. D'un coût de 11 millions d'euros, ce programme – le PADDY – est financé par des émigrés en France originaires de Yélimané (13% du budget), la commune française de Montreuil (près de Paris, 40%), le gouvernement malien (18%) et des bailleurs de fonds internationaux (19%).

C'est un bel exemple de coopération +Sud-Sud+, avec la participation du Nord. C'est le genre de projet bien conçu qui peut freiner l'émigration dans cette région qui fournit la majorité des immigrants maliens en France.

Le PADDY ambitionne de renforcer la sécurité alimentaire par un accroissement des productions agricoles locales. Le volet « riziculture » du programme bénéficiera de l'expérience en la matière du Vietnam, dont des experts sont déjà arrivés à Yélimané. Le PADDY vise l'accroissement des revenus et l'amélioration des conditions de vie de Yélimané (...) en vue de réduire l'exode rural et l'immigration..

Le cercle (équivalent malien du département) de Yélimané est un territoire essentiellement rural.

#### 9. De G8

En 2005 le G8 avait décidé d'annuler la dette publique des 35 pays les plus pauvres du globe et promis d'accroître de 50 milliards de dollars d'ici 2010 l'aide aux nations les plus démunies, essentiellement en Afrique. En plus les pays les plus riches de la planète ont promis d'aider l'Afrique à être « démocratique, prospère et en paix ».

#### 10. De l'Association Internationale de développement

En 2006 le gouvernement de la république du Mali a reçu un crédit de l'Association Internationale de développement (IDA) , et l'intention d'utiliser une partie du montant de crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant relatif à l'audit des comptes de la deuxième phase du Programme d'Investissement du Secteur de l'Education (PISE) (2006-2007-2008) dans le cadre du Programme décennal de Développement de l'Education (PRODEC) opérationnalisé par le Gouvernement du Mali avec l'appui de ses partenaires par un programme d'investissement du secteur de l'éducation.

### **V. La corruption en Mali**

Des irrégularités dans la gestion de plusieurs entreprises publiques et privées, ont causé en un an un manque à gagner d'environ 15 milliards de francs CFA (23 millions d'euros) à l'Etat malien, en 2006 a affirmé une institution de contrôle malienne dans un rapport. Le rapport du Vérificateur général, une institution chargée du contrôle de la régularité et de la sincérité des recettes et dépenses publiques, a livré les conclusions de missions d'enquêtes réalisées entre 2004 et 2006 notamment sur la collecte et le reversement de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée), sur les droits de douanes et taxes rattachées, sur les hydrocarbures et sur les marchés publics.

Concernant la collecte et le reversement de la TVA et des taxes assimilées, les enquêtes ont permis de mettre à jour „des minoration importantes de recettes de l'Etat“ à hauteur de 13 milliards de francs CFA (20 millions d'euros). Par ailleurs, plus

de 2 milliards de francs CFA (3 millions d'euros) manquent dans les caisses de l'Etat au cours de la même période pour des droits de douane impayés impliquant des sociétés publiques et privées ainsi que deux administrations publiques maliennes, dont la mairie du district de Bamako.

„Sur toutes les recettes et dépenses publique a indiqué un manque à gagner d'environ 15 milliards de F CFA en un an suite à des irrégularités dans la gestion de plusieurs entreprises publiques et privées irrégularités constatées, le Procureur de la République a été saisi“, a-t-on appris de source proche du Vérificateur général. Plusieurs sociétés maliennes publiques et privées sont épinglées dans le rapport d'une cinquantaine de pages. Inspiré du modèle canadien, le Vérificateur Général a été installé au Mali en 2003. Il vient de publier son premier rapport d'activités.

### **La conclusion**

Il n'y aura pas de solution magique et il faudra, bien sûr, s'attaquer aux problèmes de fond liés à la lutte contre la pauvreté et la corruption au Mali et à son développement, des thèmes qui sont à la base des appuis de l'Union Européenne depuis plusieurs années. La croissance, l'investissement productif, le développement du secteur privé, l'intégration régionale, tout cela concourt à la création d'emploi et donc contribue à la maîtrise des flux migratoires. Ce sont les solutions à moyen et long terme.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1- Ouvrages généraux

- BACH Daniel, *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, éditions Karthala, Clamecy, avril 1998.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine et MINOT Henri, *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, PUF. Nouvelle Clio. 1992.
- D'ALMEIDA TOPOR Hélène, *L'Afrique au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Armand Colin, 1993.
- LUGAN Bernard, *Atlas historique de l'Afrique des origines à nos jours*, Editions du Rocher, 2004.
- SIDJOUN Luc, *Sociologie des relations internationales africaines*, éditions Karthala, Clamecy, juin 2002.

### 2- Articles tirés de la presse écrite et d'ouvrages spécialisés

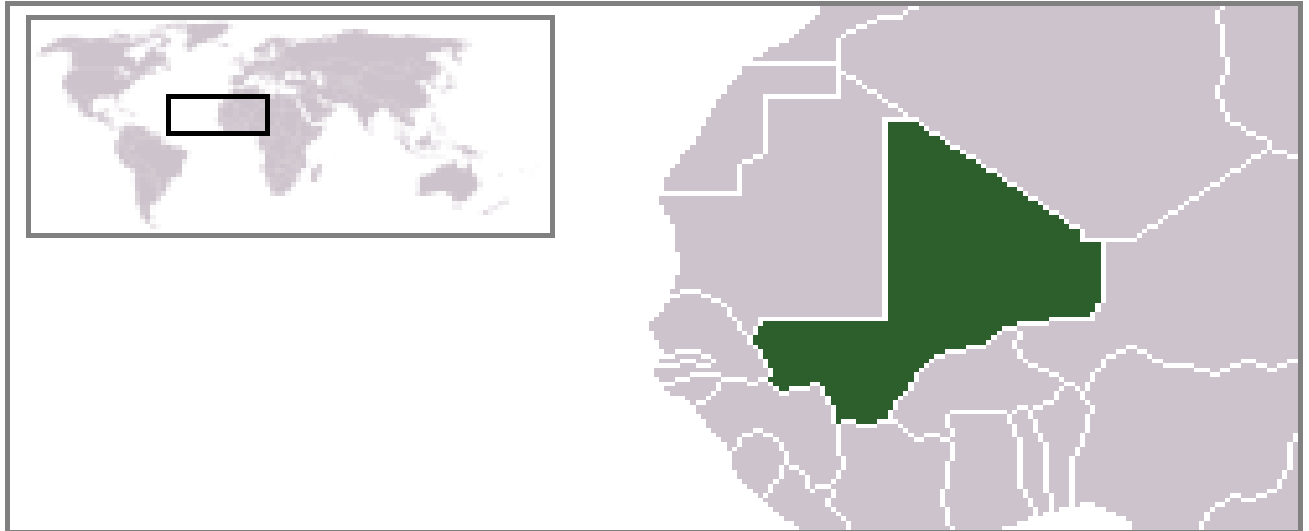
- *Migrations et Pauvreté au Mali*. Sékouba DIARRA, Conseiller Technique, Coordinateur Technique de la Cellule « Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) », Ministère de l'Economie et des Finances.
- Dialogue de Haut Niveau sur la Migration Internationale et le Développement. Intervention de Son Excellence le Professeur Oumar H. Dicko, Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine de la République du Mali. New York, le 14 septembre 2006.
- Séminaire national tripartite sur la politique et la gestion des migrations internationales (Hôtel SALAM, Bamako, 20 – 21 novembre 2003).
- *Consultations Mali - UE sur la migration*. Bamako 26 Septembre 2006. Discours de M. Lopez-Blanco.
- *Sollicitation de manifestations d'intérêt*. Jeune Afrique, n°2388, septembre 2006, p. 82.

### 3- Sites internet

- [www.africaunion.com](http://www.africaunion.com)
- [www.irinnews.org](http://www.irinnews.org)
- [www.atlasgeo.net](http://www.atlasgeo.net)
- [http://fr.wikipedia.org /](http://fr.wikipedia.org/)
- [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)
- [www.afric.com](http://www.afric.com)
- [www.le-militant.com](http://www.le-militant.com)
- [www.spcm.org](http://www.spcm.org)
- [www.maliweb.net](http://www.maliweb.net)
- [www.africatime.com](http://www.africatime.com)
- [www.ml.pfnutrition.org](http://www.ml.pfnutrition.org)
- [www.geoscopie.com](http://www.geoscopie.com)

## L'annexe 1

### La situation géographique du Mali



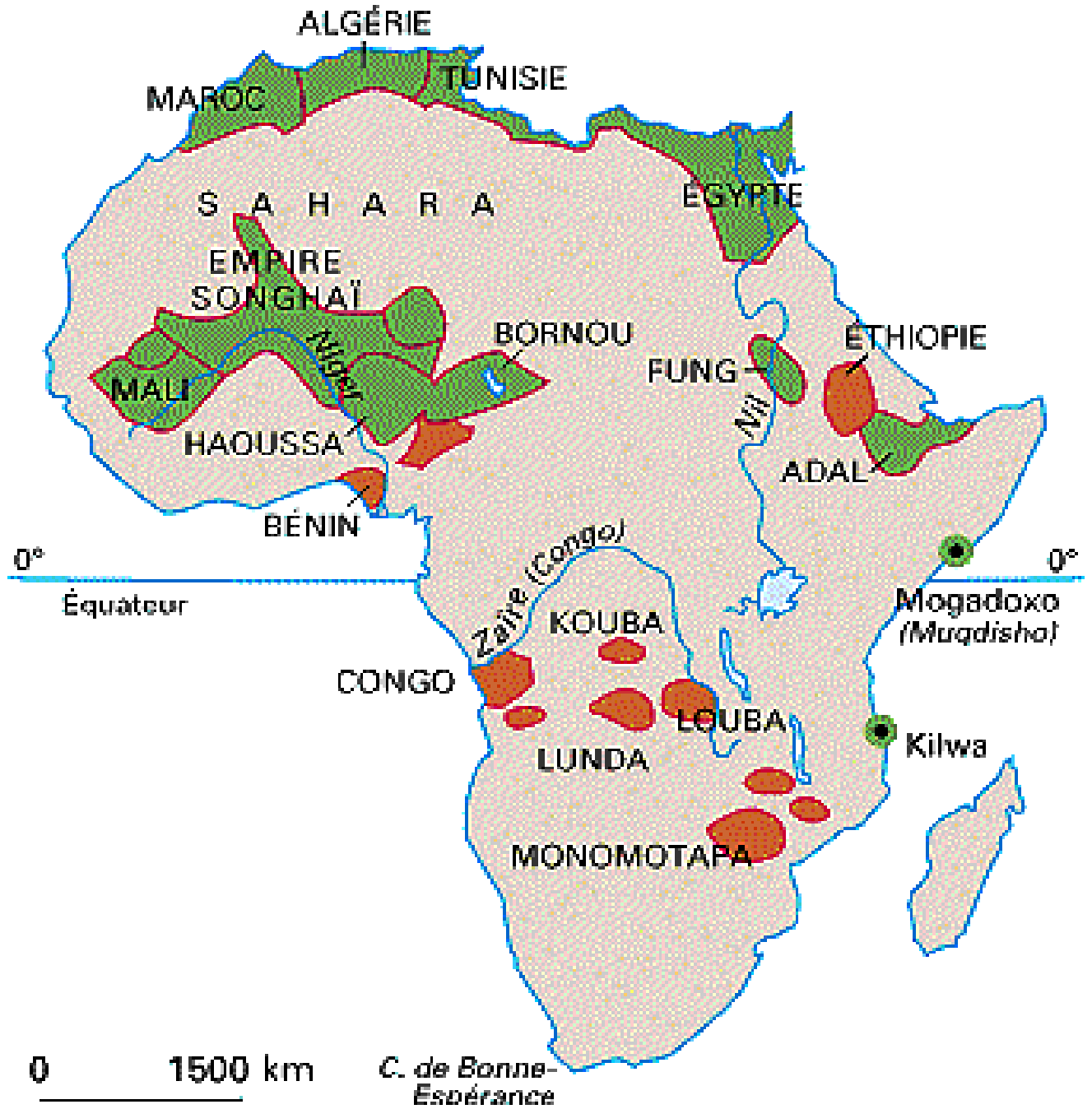
## L'annexe 2

### La carte du Mali



L'annexe 3

Les empires du Mali



## L'annexe 4

**Tableau 1 : Incidence et profondeur de la pauvreté par région en 1998**

REGIONS/ MILIEU	Incidence de la pauvreté (%)			Profondeur de la pauvreté (%)
	Très pauvre	Pauvre		Total
Mali	21,0	42,8	63,8	42,3
Urbain	1,6	28,5	30,1	22,3
Rural	27,9	48,0	75,9	45,8
Kayes	24,7	37,7	62,4	43,9
Koulikoro	18,5	41,0	59,5	42,0
Sikasso	13,9	51,9	65,8	37,2
Ségou	25,9	42,3	68,2	45,2
Mopti	38,1	38,1	76,2	53,1
Tombouctou	26,4	50,4	76,8	47,4
Gao	11,1	67,6	78,7	36,7
Kidal	3,6	89,2	92,8	32,7
District de Bamako	0,2	28,4	28,6	14,8

## L'annexe 5

**Tableau 2 : Matrice migratoire, lieu de naissance, lieu de résidence**

Région de résidence										
Rég. Naiss	Kayes	Kouli	Sikasso	Ségou	Mopti	Tomb.	Gao	Kidal	Bko	Total
Kayes	1311630	14100	7710	6138	2100	899	1160	55	52737	1396539
Kouli	11396	1444573	23489	21396	3034	442	787	115	91660	1596892
Sikasso	3438	14848	1637309	20313	4221	670	655	49	49546	1731049
Ségou	13728	25069	37825	1553912	15575	3574	3027	759	74369	1727838
Mopti	2315	10367	19781	25781	1415418	3584	1215	103	38914	1517478
Tomb.	789	4695	3457	4666	16703	460698	2469	288	16545	510310
Gao	615	2646	2230	3884	4330	2522	377533	1437	9722	404919
Kidal	111	398	253	326	183	96	425	39041	811	41644
Bko	8572	33451	12227	11268	4797	1831	1783	151	632759	706839
Etranger	21722	20360	37876	17602	12144	2477	5594	388	49243	Etranger
Total	1374316	1570507	1782157	1665196	1478505	476743	394648	42386	1016306	Total
Solde Mig	- 22223	- 26385	+ 51108	- 62642	- 38973	-33567	-10271	- 742	+ 309467	Solde Mig
Taux Mig	4,6	8,0	8,1	6,7	4,3	3,4	4,3	7,9	37,7	Taux Mig
Taux en 1987	5,6	8,0	10,2	8,4	6,3	3,8	3,7	-	43,9	Taux en 1987

## L'annexe 6

### Tableau 3 : Répartition des émigrés selon la région de destination

Destination	Région de naissance										
	Kayes	Koulik	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouc.	Gao	Kidal	Bko		
Kayes Eff	-			11396	3438	13728	2315	789	615	111	8572
%	7,5			3,7	7,9	2,3		1,6	2,2	4,3	11,6
Koulik Eff	14100			-	14848	25069	10367	4695	2646	398	33451
%	16,6			15,8	14,4	10,2		9,5	9,7	15,3	45,2
Sikasso Eff	7710			23489	-	37825	19781	3457	2230	253	12227
%	9,1			15,4	21,7	10,4		6,9	8,1	9,7	16,5
Ségou Eff	6138			21396	20313	-	25781	4666	3884	326	11268
%	7,2			14,0	21,7	25,3		9,4	14,2	12,5	15,2
Mopti Eff	2100			3034	4221	15575	-	16703	4330	183	4797
%	2,5			2,0	4,5	8,9		33,7	15,8	7,0	6,5
Tomb. Eff	899			442	670	3574	3584	-	2522	96	1831
%	1,1			0,3	0,7	2,1		3,5	9,2	3,7	2,5
Gao Eff		1160	787	655	3027	1215	2469	-	425		1783
%		1,4	0,5	0,7	1,7	1,2	4,9		16,3		2,4
Kidal Eff		55	115	49	759	103	288	1437	-		151
%		0,1	0,0	0,05	0,4	0,1	0,6	5,2			0,2
BKO Eff		52737	91660	49546	74369	38914	16545	9722	811		-
%		62,1	60,2	52,9	42,8	38,1	33,3	35,5			31,2
Total Eff		84899	152319	93740	173926	102060	49612	27386	2603		74080
%		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0

## L'annexe 7

**Tableau 4 : Répartition des immigrants selon la région d'origine**

Origine	Résidence								
	Kayes	Koulik	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouc.	Gao	Kidal	Bko
Kayes Eff	-	14100	7710	6138	2100	899	1160	55	52737
%	13,4	7,2	6,5	4,1		6,6	10,1	1,9	15,8
Koulik Eff	11396	-	23489	21396	3034	442	787	115	91660
%	27,8	21,9	22,8	5,9		3,2	6,8	3,9	27,4
Sikasso Eff	3438	14848	-	20313	4221	670	655	49	49546
%	8,4	14,1	21,7	8,3		4,9	5,7	1,7	14,8
Ségou Eff	13728	25069	37825	-	15575	3574	3027	759	74369
%	33,5	23,7	35,4	30,6		26,2	26,3	25,7	22,2
Mopti Eff	2315	10367	19781	25781	-	3584	1215	103	38914
%	5,6	9,8	18,5	27,5		26,3	10,5	3,5	11,6
Tomb. Eff	789	4695	3457	4666	16703	-	2469	288	16545
%	1,9	4,5	3,2	4,9		32,8	21,3	9,7	4,9
Gao Eff	615	2646	2230	3884	4330	2522	-	1437	9722
%	1,5	2,5	2,1	4,1		8,5	18,5	48,6	2,9
Kidal Eff	111	398	253	326	183	96	425	-	811
%	0,3	0,4	0,2	0,3		0,4	0,7	3,7	0,2
Bko Eff	8572	33451	12227	11268	4797	1831	1783	151	-
%	20,9	31,7	11,4	12,0		9,4	13,4	15,5	5,1
Total Eff	40964	105574	106972	93772	50943	13618	11521	2957	334304
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## SOMMAIRE

<b><u>PREMIERE PARTIE : L'INTRODUCTION</u></b>	p. 4
<b>I. L'idée générale du sujet</b>	p. 4
<b>II. Les généralités</b>	p. 4
a. La géographie du Mali	p. 4
i. La situation géographique	p. 4
ii. La population	p. 6
b. L'histoire du Mali	p. 7
i. Le pays a été le berceau d'une brillante civilisation et a connu de puissants empires	p. 7
ii. Les faits historiques	p. 8
c. L'économie du Mali	p. 9
i. Les principaux indicateurs	p. 9
ii. Les principaux secteurs de l'économie	p. 9
1. L'agriculture, l'élevage et la pêche	p. 9
2. L'industrie et les services	p. 10
<b><u>DEUXIEME PARTIE : L'EMIGRATION</u></b>	p. 11
<b>I. Pourquoi l'émigration ?</b>	p. 11
a. L'influence de pauvreté	p. 11
i. Les mesures et profil de pauvreté	p. 12
ii. L'analyse spatiale	p. 12
iii. Le contexte de la migration	p. 12
iv. L'analyse spatiale de la migration interne et de pauvreté	p.13
v. La conclusion partielle	p. 20
b. La migration est ancrée dans la culture malienne	p. 20
i. Les caractéristiques de la migration	p. 22
ii. La matrice migratoire	p. 23

- iii. La migration interne : analyse de liens avec l'indice de pauvreté dans les différentes régions du Mali p. 24
  - c. Pourquoi l'Europe ? p. 25
  - d. Les migrants prennent de plus en plus de risques p. 27
  - e. Un espoir... mais quel espoir ? p. 28

### **TROISIEME PARTIE : COMMENT ARRETER L'EMIGRATION** p. 30

#### **II. Programme développement local et migration au Mali**

1. La présentation du dispositif Programme développement local et migration (PLDM) au Mali p. 30
  - a. L'objectifs fondamentaux du PDLM p. 30
  - b. Le dispositif général p. 30
  - c. La cellule Migration et Développement (CMD) Le lien entre migration et développement p. 31
  - d. Le lien entre migration et développement p. 31
2. Le bilan des réinsertions au Mali p. 32
  - a. Le bilan quantitatif global p. 32
  - b. L'analyse détaillée p. 32
  - c. Les limites inhérentes au dispositif, et quelques pistes de solution p. 33
3. Le développement local au Mali : un bilan mitigé p. 34
4. La conclusion provisoire et recommandations p. 35

#### **III. Politique Européenne d'immigration** p. 36

#### **IV. Consultations Mali – Union européenne sur la migration** p. 37

#### **V. Aide financière pour le Mali** p. 41

1. D'Union Européenne p. 41
2. Des Etats-Unis p. 41
3. De la Banque islamique de développement p. 43
4. Du Royaume des Pays-Bas p. 44

5. De la France	p. 45
6. Du Danemark	p. 45
7. De la Banque africaine de développement	p. 46
8. Du Programme d'Appui au Développement Durable de Yélimané	p. 46
9. Du G8	p. 47
10. De l'Association Internationale de développement	p. 47
<b>VI. Corruption en Mali</b>	p. 47
<b><u>CONCLUSION</u></b>	p. 48
<b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>	p. 49
<b><u>ANNEXES</u></b>	p. 51